



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.20.069 - Convention relative à l'implantation de lignes électriques sur la parcelle communale cadastrée AH n°465 située 174bis route nationale.

Christian DUMAS expose :

ENEDIS doit procéder à l'implantation de lignes électriques afin de raccorder deux maisons d'habitations nouvelles en second rang implantées sur la parcelle AH n°466 et autorisées dans le cadre du permis de construire n°45 169 18 00044 accordé à la SCI MARINE le 21 janvier 2019.

Les deux maisons en arrière de la route Nationale sont desservies par la parcelle communale cadastrée AH n°465. Par conséquent la société ENEDIS a sollicité l'établissement d'une convention de servitude relative à l'implantation de câbles électriques souterrains pour une longueur totale de 48m et une largeur de tranchée de 0,40m.

Cette servitude conventionnelle fixe les modalités d'accès et d'entretiens du réseau pour les années prochaines (accès ENEDIS au réseau) avec la commune en tant que propriétaire du fond servant.

Les frais d'acte et autres formalités administratives seront pris en charge par la société ENEDIS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de servitude

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

08 JUIL. 2020

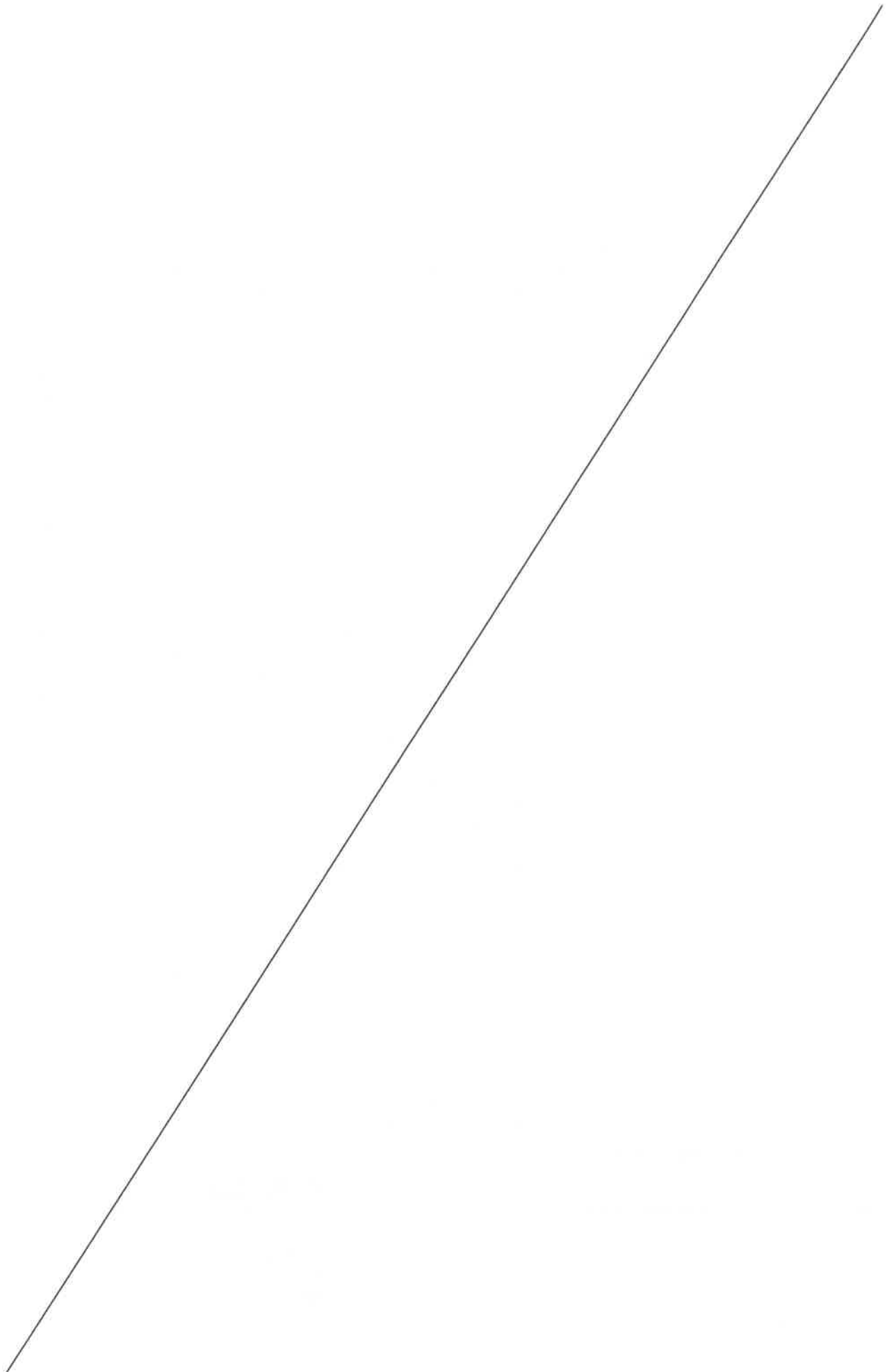
Publication le : **08 JUIL. 2020**

Notification le : **08 JUIL. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DL-20-069

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-08T16-26-02.00 (MI224123817)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-069-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention relative à l'implantation de lignes éle
sur la parcelle communale cadastrée AH n.465
174bis route nationale

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.7. Autres aménagements :
2.1.7.3. Lignes souterraines.

Acte : [DL_20_069-ADT-convention
implantation lignes électriques sur
parcelle communale AH 465 -
174bis rte nationale.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/20 à 16:26

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 08/07/20 à 16:26

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 16:32